L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 DECEMBRE 1887. 61me Année

Gilmore & Dennett, Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI, 31 DECEMBRE 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

Six numéros consécutifs, à la campagne, envoyés aux prétendus.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 50

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes et Offres et Locations, etc., qui ne coûtent un prix réduit de 10 cts la ligne voir à la page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Esclavages.

PAR B. OBORATO—Résidence de valeur dans le premier district, sur la rue Clétypous entre Felicité et Market.

La réduction des loyers en Irlande.

Pendant que M. Gladstone, quittant ses ombrages d'Hawarden, où il exerce d'ordinaire, à ses heures de loisir, comme mesure hygiénique, le métier de bûcheron, fait un voyage de plaisir autant que de santé sur le continent et se rend à Florence, pour y renouveler ses forces, sans doute, afin de recommencer, avec plus d'ardeur, la lutte en faveur de l'Irlande opprimée — son antagoniste, lord Salisbury, fait au monde politique, en général, et, particulièrement, à l'Ulcecur, une véritable surprise. Au moment où l'on s'y attendait le moins, un décret a paru qui réduit les loyers des fermiers irlandais de 14 pour cent. Comme il y a déjà eu, sur ces loyers, une diminution de 18 1/2 pour cent, les revenus des propriétaires vont se trouver tellement rognés, que ces messieurs auront de la peine à vivre, et que s'ils veulent vendre des biens qui leur seront devenus onéreux, ils ne trouveront aucun acquéreur à un prix sortable. Ainsi, de toute façon, soit en conservant leurs terres, soit en s'en débarrassant, ils sont complètement ruinés. Les grands seigneurs, les millionnaires, échapperont seuls à ce désastre, que bon nombre d'entr'eux, du reste, avaient prévu, en plaçant ailleurs leurs capitaux, notamment en Amérique, et, spécialement, aux Etats-Unis, où ils ont acheté de vastes domaines.

Que penser de cette étrange mesure, prise *in extremis*, à laquelle le cabinet tory s'est résigné, parce qu'il ne pouvait aller plus loin dans la voie où il s'était engagé, parce qu'il se voyait perdu ? A-t-il réellement travaillé pour la préservation de l'Union, comme il le prétend, comme vient de le déclarer le chef du cabinet ? Nous ne le croyons pas. Il n'y a qu'à lire les dépêches de Londres, pour être nettement renseigné à cet égard. Certains organes conservateurs sont consternés; il ne peuvent se dissimuler qu'il y a là une grossière injustice, et que les propriétaires spoliés devraient être indemnisés. Les loyers qu'ils touchaient étaient reconnus par la loi, maintenus par l'autorité judiciaire, autant que par la force publique, par la police, quelquefois même par l'armée, dont on avait fait l'auxiliaire des shérifs et des constables.

Du moment que la loi enlève, brusquement, une propriété qu'elle protégeait, un droit qu'elle déclarait légitime, elle est obligée de donner une compensation à ceux qu'elle prive de ces biens dont elle a proclamé si longtemps la légalité, la justice. C'est un principe admis, pratiqué chez toutes les nations civilisées. Il n'y a que les Etats-Unis qui aient cru pouvoir se soustraire à ce devoir, et ils n'ont osé le faire que par ce qu'ils étaient en état de guerre. C'est à titre de vainqueurs qu'ils ont spolié les vaincus, sans leur offrir la moindre indemnité. Il est décolant d'être obligé de l'avouer, mais les faits le prouvent : après dix-huit cents ans de christianisme, l'humanité ou sent encore au "Vae victis" des anciens — ce qui ne lui fait pas honneur.

Encore les Etats-Unis ne frappaient-ils que leurs ennemis armés, tandis que le Cabinet anglais dépouille, ruine, aujourd'hui, ses amis, ceux qu'il défendait, hier. C'est une atroce injustice doublée d'une colossale inconséquence.

Qu'il y a loin de cet expédient, aussi boiteux qu'injustement, à celui que proposait le grand libéral ! Quel est le mal qui ronge l'Irlande ? C'est que la propriété actuelle, généralement le fruit d'une conquête, deux fois séculaire, appartient à des étrangers à l'île — ce qui est la plus grande plaie qui puisse affliger un pays. Ajoutons que celle-ci est compliquée d'une autre — plus funeste encore, s'il est possible — celle de l'absentéisme systématique. M. Gladstone présentait une mesure aussi grandiose que lo le ; il demandait que l'on achetât les terres à ceux qui les possédaient, qu'on les revendît, à certaines conditions déterminées, aux vrais habitants du pays et qu'on indemnisât largement les anciens propriétaires. Il n'y avait dans cette transaction, rien qui ne fût parfaitement correct, juste, légal; elle n'avait qu'un défaut : c'était d'être proposée par un homme qui, le premier de ses concitoyens, avait eu le courage de se dépouiller de préjugés aussi cruels qu'invétérés et de se battre publiquement la poitrine, en confessant les iniquités du passé, avec une humilité que nous trouvons sublime dans la bouche d'un chef de la nation la plus orgueilleuse du monde.

Au lieu de cela, Lord Salisbury prend une mesure fausse, inique, qui ne résout rien, qui complique tout et n'aboutira qu'à fournir de nouveaux aliments aux désordres, déjà si effroyables, de l'Irlande.

Il y a longtemps qu'on l'a dit, et les faits abondent pour le démontrer : en temps de crise politique ou nationale, il ne faut jamais prendre de demi-mesures ; elles ne font qu'attiser les convoitises des mécontents, que leur fournir des armes, des arguments toutpuissants, pour obtenir tout ce qu'ils demandaient — plus souvent même, au delà de ce qu'ils demandaient. Au lieu de se déclarer satisfaits par ces mots momentanément, ils se montrent plus exigeants qu'auparavant. Plus on leur fait de concessions, plus ils deviennent pressants, menaçants. A chacune de ces pages, l'histoire fait voir la vérité de ce que nous avançons. Il paraît qu'elle est destinée à se répéter jusqu'à la fin des siècles, et que l'expérience restera à jamais inutile. Lord Salisbury vient de tomber, encore une fois, dans cette erreur fatale aux gouvernements. Est-ce par un faux calcul dont il a prouvé plus d'une fois, qu'il était capable ? Est-ce sous l'influence d'une ambition mesquine, par crainte de perdre un portefeuille qui menaçait de lui échapper — autre faiblesse dont il est loin d'être exempt ? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les antonomistes exaltent et chantent victoire. Ils s'écrient, avec raison, que la réduction donne pleinement raison à leur parti et au plan de campagne que l'on poursuit, depuis trois ou quatre mois, avec tant d'acharnement. Ce ne sont pas seulement les Home Rulers qui parlent ainsi, ce sont les propriétaires exaspérés qui se sentent sacrifiés aux fureurs vindes d'une ambition malsaine et à courte vue. Eux aussi y voient la pleine légitimation du plan de campagne opposé à leur désirgnent ; ce sont autant de mécontents qui vont grossir les rangs des nationalistes avérés. En vérité, M. Gladstone doit être content ; jamais on ne lui a, à ce point, donné raison, et ces concessions les plus de ceux lui préparent un triomphe éclatant, à son rétour en Angleterre.

Si, d'ailleurs, les conservateurs s'imaginent que les fermiers, allléchés par les bas prix actuels de la propriété, vont acheter, ils s'illusionnent entièrement. Sur la foi de leurs défaites connaîtrer, ils ont attendu jusqu'ici ; l'événement a justifié leur conduite ; c'est pour eux une raison de plus d'attendre encore. Ils ne se prendront aujourd'hui que quand les terres ne seront plus qu'à un prix nominal, c'est-à-dire jusqu'à la ruine complète des propriétaires. La mesure prise par les conservateurs est, pour eux, le coup de la mort : au lieu de retarder leur chute, ils l'ont précipitée.

Telle autre médecine n'a obtenu l'approbation des habitants de Lowell et de ses environs, comme la Salsaparille d'Ayer.

LOUISIANE.

Le Signal, Rayne, paroisse Acadie, du 24 décembre :

A l'exception de deux jours qui ont été à la fois superbes et chauds, le temps, cette semaine, n'a été qu'une continuation de celui que nous avons eu depuis quinze jours—humide, froid, brumeux, extrêmement désagréable. Mercredi, le vent soufflait du nord; à la nuit, il a commencé à geler, ce qui ajoutait aux ennuis de la situation. Vendredi soir, encore de la gelée et de la pluie. L'année finit moins bien qu'elle n'a commencé.

—Il nous est arrivé de nouveaux étrangers qui viennent s'établir parmi nous, mais il faisait si mauvais temps, que nous n'avons pas encore pu les voir.

—Les affaires ont été bien tristes, au commencement de la semaine ; elles ne se sont ranimées que la veille ou la surveille de Noël.

Le Pilote du Thèle, Jeanerette, paroisse Ibérie, du 24 décembre :

Les pluies continuelles que nous avons, depuis trois semaines, deviennent insupportables ; les chemins sont tout à fait impraticables.

—On a fini de rouler sur l'habitation Loisel, jeudi dernier.

Nous apprenons que M. Ch. Conrad a loué l'habitation Arlington et qu'il compte y semer du riz, la saison prochaine.

—Sur les habitations Hope et Alice, il y a encore 130 acres de cannes à rouler.

—Sur Bay Side, on a fait, jusqu'à présent 400,000 livres de sucre, et il y a 138 acres à rouler.

—Il y a à rouler une centaine d'acres sur l'habitation Linden, mais on a mis le tout en windrow et la plante est très mûre.

—Le col. Dubroca, sur l'habitation Home Place, à M. Fuseller, a fait 1,200,000 livres de sucre ; il a, dans les champs, de quoi en faire 600,000 autres livres — le tout est en "windrow." Il pense avoir fini, dans une semaine ou deux, si le temps s'améliore, si le terrain se dessèche et permet le transport des cannes.

LA BELGIQUE ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 EN FRANCE.—Une réunion du comité provisoire pour l'Exposition de Paris de 1889, à laquelle étaient convidés les membres du bureau de l'Union syndicale de Bruxelles, a eu lieu, récemment, dans cette ville.

Le comte Adrien d'Oultremont, après avoir exposé les démarches déjà faites par le comité provisoire et les arrangements pris avec M. Berger, directeur général de l'Exposition, dans le but d'assurer aux exposants belges un emplacement avantageux, a fait connaître les conditions dans lesquelles le gouvernement belge serait disposé à accorder son patronage à cette œuvre.

Les membres du bureau de l'Union syndicale de Bruxelles se sont pleinement ralliés à la ligne de conduite qui avait été suivie jusqu'à ce jour par le comité provisoire, et il a été décidé, d'un commun accord, de faire appel, à bref délai, à tous les industriels qui ont figuré dans les expositions précédentes.

Des réunions des différents groupes d'industrie seront convoquées dans le courant du mois de janvier, aussitôt que les listes seront dressées. Ces assemblées plénières des groupes formeront le corps électoral qui sera appelé à nommer le comité des chasses. Chaque comité de classe élira son délégué, qui fera partie du comité central permanent. Les délégués des classes auront à élire les bureaux de chaque groupe, et les présidents des groupes constituront le comité exécutif. Le comité exécutif aura à procéder à l'élection de son bureau. Il pourra, de même que les bureaux de groupes, s'adjoindre les personnes dont le concours serait nécessaire pour accomplir les travaux d'organisation, de correspondance, etc.

Enfin, le bureau aura à nommer son président, qu'il lui sera permis de choisir même en dehors de son sein.

UN TESTAMENT.—Un testament trouvé sous une cloche à melons ! Tel est l'événement étrange qui est, à cette heure, l'objet de toutes les conversations à Lyon, France.

Voici l'histoire en quelques lignes : Il y a un an, mourait une vieille fille un peu fantasque, Mlle de ..... plusieurs fois millionnaire. Par son testament, elle légnait deux millions cinq cent mille francs aux hospices, faisant divers legs, mais exclusit de sa générosité sa famille, composée de parents éloignés.

Or, il y a quelques jours, le jardinier de la campagne de Mlle de ...., dont les hospices avaient été mis en possession provisoire, en nettoyant la serre, soulève une cloche à melons sous laquelle il trouve un prospectus de marchand de graines, à moitié pourri par l'humidité. En jetant aux ordures ce prospectus, il s'en échappe un papier. C'était un testament parfaitement régulier, écrit et daté par Mlle de ..... trois jours avant sa mort et modifiant, du tout au tout, le premier testament.

La famille, divisée en trois branches, est légataire universelle avec charge de servir certains legs, en tête desquels les hospices ne figurent plus que pour deux cent mille francs, une foule d'amis et de vieux serviteurs partir des sommes variant d'importance. Quatre voisins de campagne recevront chacun quarante mille francs comme souvenir.

Voilà des héritiers qui ne pourront plus voir sans émotion une cloche à melons.

LE TEMPS QU'IL FERA EN 1888.—Un vieux proverbe affirme que le temps qu'il fait pendant les six derniers jours de l'année sera le type des six premiers mois de l'année suivante, et que le temps qu'il fait les six premiers jours de l'année sera le temps des derniers six mois de l'année. Beaucoup de personnes prétendent avoir observé l'exactitude de ce pronostic.

Voici ce que dit la sagesse des nations :

S'il fait vent, nous aurons la guerre ;
S'il neige ou pleut, chère famine ;
Si l'on voit éparse les brouillards,
Mortalité de toutes parts.
Janvier de pluie est il sèche ?
Il fait le paysan riche.
Quand cet est le mois de janvier,
Il doit se plaindre le fermier.
Rien ouvrent, janvier et février
Complètent ou vident le grenier.

Vent-en quelques détails ? Le 1er est une date critique pour la santé. Le vent, s'il en fait dans la nuit du 2, occasionera bien des maladies parmi les hommes. Grande mortalité parmi les bestiaux, si la nuit du 3 est venteuse. Les anciens regardaient le 4 comme un jour malheureux. Le vent, s'il souffle dans la nuit du 5, est un signe de guerre. Le 6 janvier est un jour critique pour la santé.

ALERTE MILITAIRE EN SUISSE—Les autorités militaires de la Suisse procèdent, avec une inquiétante activité à l'organisation des deux classes de la landsturm qui renforceront l'armée fédérale de 100,000 hommes.

Le 12 décembre, en séance, un membre de la commission militaire ayant protesté contre cette hâte, intempestive à ces yeux, le président de la confédération a prononcé de graves paroles, réclamant l'urgence et insistant pour que tout soit organisé à la fin de janvier prochain.

La commission, très-dame, a patriotiquement accordé tout ce qu'on lui demandait.

A LA FRONTIÈRE DE L'EST DE LA FRANCE.—D'après une dépêche de Strasbourg, l'empereur Guillaume aurait donné des instructions officielles sur le nouveau régime à appliquer à la frontière d'Alsace-Lorraine, à la suite de l'incident de Pagny.

Les pays annexés seraient même activement traités. L'empereur aurait même interdit à l'avenir l'incorporation de soldats dans le corps des forestiers.

Il aurait reconnu la bénévolité de pun[illegible] ...ctement le soldat Kauffmann.

L'impératrice d'Autriche vient d'envoyer 50,000 marks pour le monument que l'on veut élever à la mémoire de Henri Heine, à Dusseldorf.

Le grand Carnot et la Russie.

Nous publions avec plaisir l'article suivant de M. de Tatistcheff, l'éminent historien russe, qui n'est déjà fait avantageusement connaître en France par sa remarquable étude sur Paul Ier et Bonaparte, en vue de publication dans la *Nouvelle Revue*. Son nom, d'ailleurs, n'est pas inconnu aux lecteurs du *Figaro*.

(*Le Figaro*.)

Les amis de la France en Europe ont salué l'élection de M. Carnot à la Présidence de la République par d'unanimes acclamations. Mais c'est surtout en Russie que les journaux de toutes nuances, sans exception, sont d'accord pour envisager son avènement au pouvoir comme un nouveau lien entre la France et leur pays.

Il est certain que la presse russe, en fidèle interprète des sentiments de la nation, a voulu donner ainsi au peuple français une preuve évidente de la part cordiale et sincère que l'on prend en Russie à tout ce qui touche à sa sécurité, à sa prospérité et à sa grandeur. Mais en accentuant ses sympathies à l'égard de la personne même de M. Carnot, elle s'est de plus inspirée de motifs particulières généralement ignorés en France.

J'estime que le moment est venu de les porter à la connaissance du public français.

Jamais peut-être le dissentiment, qui pendant si longtemps a séparé les deux pays, n'eut apparu plus profond que dans les dernières années du dix-huitième siècle, quand, pour la première fois, Russes et Français en sont venus à se combattre les armes à la main. La campagne de 1799, également glorieuse pour les uns et les autres, on a vu les Russes vaincre en Italie, les Français triompher en Hollande et en Suisse. C'est alors que les victoires de Tzral et de Zurich amenèrent en France près de 7,000 prisonniers russes, les Autrichiens ayant refusé de les échanger contre les prisonniers de guerre français que Souvaroff avait, en quittant la Lombardie, laissés entre leurs mains.

Par une heureuse inspiration du Premier Consul, c'étaient ces prisonniers qui devaient lui aplanir la voie à un rapprochement avec la Russie. En attendant leur restitution que le général Bonaparte venait d'offrir à l'empereur Paul, ils étaient cantonnés dans les départements du Nord-Est qui formaient la 2ème division militaire. On aura une idée exacte de l'accueil qu'ils y trouvèrent en prenant connaissance d'un ordre adressé par le ministre de la guerre au général Gilot, commandant la dite division.

"L'intention du Premier Consul est, citoyen général, que les Russes tombés en notre pouvoir par le sort des armes soient traités avec les égards particuliers dû au courage malheureux.

"Vous veiller à, de concert avec le commissaire-ordonnateur, qu'ils aient à se louer de la conduite des Français avec eux.

"Les officiers de cette nation sont l'objet de la considération spéciale du Premier Consul. Leur bravoure, leur loyauté, la manière délicate avec laquelle ils se comportent dans les lieux de leur détention leur méritent son estime.

"Il croit leur donner une preuve de cette distinction en les autorisant à venir à Paris et à y séjourner sans longtemps qu'ils le trouveront agréable. Il veut même qu'ils soient instruits qu'il les verra avec plaisir.

"Cette faveur, qui n'a jamais été accordée à un corps d'officiers prisonniers de guerre, est un hommage rendu aux vertus nationales.

"Je vous invite, citoyen général, à communiquer ma lettre aux officiers russes détenus dans votre division et à faire délivrer des passeports à ceux qui désireraient jouir de l'autorisation qui leur est offerte par le Premier Consul ; ils se présenteront au bureau désigné en marge de la présente."

Cet ordre est d'autant plus significatif qu'il n'avait pas été communiqué au Cabinet de Saint-Pétersbourg, et publié dans le *Moniteur*. Il est daté du 5 thermidor, an VIII (25 juillet 1800) et signé : *Carnot*.

Il acquiert une importance capitale si on le compare aux procédés que, à cette même époque, appliquaient aux troupes auxilliaires russes les gouvernements alliés de Grande-Bretagne et d'Autriche.

Après l'évacuation de la Hollande, le cabinet de Londres permit pas aux débris du corps russe qui avait pris part à l'expédition du Helder de débarquer en Angleterre. Il l'interna à Guernesey et Jersey, dans de misérables barraques construites à la hâte, et l'y retint pendant tout un hiver dans un dénûment complet, se refusant à lui fournir les objets d'équipement et jusqu'aux chaussures qui lui manquaient.

La conduite des Autrichiens envers les alliés qui leur avaient reconquis l'Italie a été encore plus odieuse. On sait que le désastre de Zurich fut causé par la retraite précipitée de l'archiduc Charles, abandonnant son lieutenant russe le général Rimsky-Korsakoff aux coups de Masséna. Lorsque, échappant par miracle à une extermination complète dans les gorges de la Suisse, le maréchal Souvoroff tenta à la tête de sa poignée de braves le chemin de la Russie, le cabinet de Vienne s'opposa à ses marches par le Tyrol, hâte rendue nécessaire par les rigueurs de la saison et les fatigues surhumaines d'une marche non-interrompue des rives du Pô jusqu'à celles du Niémen. Enfin, un général autrichien insultait, le jour de la prise d'Anclée, le drapeau russe, en le faisant arracher des bastions de cette place et en lui substituant le drapeau autrichien.

Tandis que les soldats russes subissaient ces indignes traitements de la part du gouvernements monarchiques alliés du leur et au service desquels ils avaient versé leur sang, le ministre de la guerre de la République française se plaisait non seulement à les traiter en amis, mais encore à rendre un hommage éclatant à leurs vertus militaires et nationales. Nul, assurément, n'y était plus autorisé que Fillnstre "organisateur de la victoire."

Un éminent historien russe, le général comte Milliontine, ancien ministre de la guerre sous le règne d'Alexandre II, a consigné ce fait mémorable dans son histoire de la campagne de 1799. La Russie en a pris acte. Elle vient de prouver qu'elle ne l'a pas oublié.

Dans un permis de séjour délivré à un des généraux russes prisonniers, le baron de Sacken qui, profitant de l'autorisation, était venu passer quelque temps à Paris, le grand Carnot écrivait, entre autres, "que le Premier Consul n'a pas même cru devoir ajouter de restriction à cette faveur, persuadé qu'un officier russe ne peut manquer aux égards qu'exige la confiance que lui montre le peuple français par la personne de son premier magistrat."

Cette attente ne fut pas déçue. Quinze ans plus tard, M. de Sacken, nommé gouverneur général de Paris, paya en dette de reconnaissance à la France en protégeant sa capitale contre la haine et la brutalité des Prussiens.

Tradition oblige !

GUÉRISON DE LA PHTHISIE.—Parlons le sujet en vaut la peine et fait réellement naître l'espoir et la satisfaction, celui-là—du verdict de l'Académie de médecine, de Paris, sur le traitement de la phthisie pulmonaire par l'acide fluorhydrique, préconisé par MM. Seiler et Gazelin. MM. Féréol, Proust et Hubbard ont été nommés pour contrôler les assertions des premiers expérimentateurs, et ils viennent de se prononcer très nettement en faveur du nouveau médicament. La découverte existait en germe dans les fabriques de verre ; car les ouvriers tailleurs sur cristaux, lorsqu'ils se sentaient menacés par la tuberculose, demandaient d'eux-mêmes à passer dans l'atelier de la gravure, où l'air est constamment chargé de vapeurs fluorhydriques.

Des expériences concluantes de la commission, il résulte que le traitement de MM. Seiler et Garelin est non-seulement efficace dans la phthisie, mais dans la dysptérie. Le premier effet du régime est le retour de l'appétit du malade, la cessation des vomissements, de la diarrhée, des sueurs nocturnes, la diminution de la fièvre et l'augmentation du poids. La statistique de M. Garelin, contrôlée par la commission, est déclarée vraie, et elle est éloquente. Ainsi, sur cent malades, il y en a : guérisons, 35 ; améliorations, 41 ; décès stationnaire, 14, [illegible] 10.

[illegible] morts, là où l'on en comptait, hier, [illegible] cent ! Voilà, cette fois, qui est [illegible] satisfaisant, et va certes faire [illegible] espoir dans l'âme de millions [illegible] phtisiques les plus violentes [illegible] ...ccumes dans le Pectoral.

On demandait à Roquelaure ce qu'il pensait du talent d'un financier qui voulait se faire jouer une pièce dans son théâtre.

—Il est plein de valeurs, répondit Roquelaure en grimpant son fameux tic.

La mode s'est inspirée, cet hiver, en France, des liquides pour les teintes des étoffes.

Les nuances à la mode sont flamme-de-punch, bière-de-Vienne, vermouth, absinthe-gomme.

On mélange le taffetas flamme-de-punch avec de la peluche louve, le drap bière-de-Vienne se drape sur de la moire blanc mat, le satin vermouth et absinthe-gomme sur du vert ou du bleu foncé.

Décédé hier, 30 décembre 1887, à 7 heures et demie du soir, à l'âge de 48 ans, Dame Veuve NIMAY, née VICTOIRE COUPAY DUPIN, native de France. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu après-midi, 31 décembre à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence 541 rue Constance, entre Sixième et Septième.

Décédé hier, 30 décembre 1887, à 6 heures de l'après-midi, à l'âge de 64 ans, ANGELO GONZALES, natif du Mexique. Les amis et connaissances des familles Gonzales, Guérin et Lambert, ainsi que les membres du Pelican Protective et du Pelican Mutual Benevolent Association sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, 409 St-Claude.

Décédé, hier, à 7 1/2 heures du soir, à l'âge de 46 ans, JEAN MARIE CAZEAUX, né à Villecontal, département du Gers, France. Les parents, amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, entre Bourgogne et Toulouse.

De la part de sa veuve et de sa famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Décédé hier soir, à 7 1/2 heures, à l'âge de 46 ans, le sociétaire JEAN MARIE CAZEAUX, né à Villecontal, département du Gers, France. MM. les sociétaires et spécialement ceux de la section du mois de décembre sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, entre Bourgogne et Toulouse.

Par ordre du Président. J. BAYLE.
L. Simon, Secrétaire. 31 déc—1t

ERNEST C. VILLERE,
18 rue Conondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Cognacs, Liqueurs de fantaisie, Vins rouges et blancs en bouteilles, Champagne, Bordeaux, Vins de Porto, Xeres, Glos, Vins de la Californie, Genièvre, etc., Champagne de Rothock & Cie., Wachlin célèbres de Chablis. 19 déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, coin des rues Carondelet et Huliténe.—N. O., 20 déc. 1887.—L'Election annuelle des Directeurs de cette compagnie pour l'année 1888 aura lieu LUNDI, 9 jan. 1888, de 10 heures du matin à midi. Le livre des transferts sera clos jusqu'au 9 jan. 1888.
31déc—2t V. RIVIERE, Secrétaire.

Banque Nationale Gravier, — Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1887.—A son réunion de la Direction, ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires, sur demande.
J. L. BERGERE, Caissier.
31 déc—1com

Avis.
$300,000.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet No 38,459, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit quart au bureau de la Compagnie.
HARRISON W. VICKERS,
Canaster Town, Kent county, Md.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de L. C. Atwood, Benicia, Cal., un vingtième du billet No 8180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, payé à New-York, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Wells, Fargo & Co. Express,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de L. Bank of Commerce de Memphis, Tenn., un vingtième du billet No 8180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de E. Schaffhous, No 2 Roussel Place, Baltimore, Md., un vingtième du billet No 8180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 déc., 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Merchants' Bank of Victoria, Miss., un vingtième du billet No 8180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Co.,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Merchants' Bank of Victoria, Miss., un vingtième du billet No 8180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
P. KINLER,
Caissier de la Union National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de L. Bank of Memphis, Tenn., un vingtième du billet No 8180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
WM. A. S. MOORE,
Caissier de la New Orleans National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 8180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
WM. DAWSON,
Rue St. André, près White, Ville.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 8,180, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
PETER THOMPSON,
Mount River, Miss.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de O. Pendleton, Boston, Mass., un vingtième du billet No 8,180, timbre à numéro simple, classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Co.,
Nlle-Orléans, Lne.

On demandait à Roquelaure ce qu'il pensait du talent d'un financier qui voulait se faire jouer une pièce dans son théâtre.

—Il est plein de valeurs, répondit Roquelaure en grimpant son fameux tic.

La mode s'est inspirée, cet hiver, en France, des liquides pour les teintes des étoffes.

Les nuances à la mode sont flamme-de-punch, bière-de-Vienne, vermouth, absinthe-gomme.

On mélange le taffetas flamme-de-punch avec de la peluche louve, le drap bière-de-Vienne se drape sur de la moire blanc mat, le satin vermouth et absinthe-gomme sur du vert ou du bleu foncé.

VETEMENTS TOUT FAITS
POUR HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS
Venant d'être reçus en grande quantité et des dernières modes.
CHAPEAUX,
PEA JACKETS,
PARDESSUS.
FURNISHING GOODS ! !
QUI SERONT VENDUS A TRÈS BON MARCHE.
M. LION & CO.
195, 197 et 199 DÉCATUR, en face du Marché Français.
1 déc—1m

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de W. Gavin, par l'entremise de la Union National Bank of Kansas City, Mo., un dixième du billet No 8,190, tirage à numéro simple, classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
W. F. CHOLLA,
Assistant-Caissier de la Union National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nlle-Orléans, 19 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de John McDonnell, Pittsburg, Miss., un vingtième du billet No 8190, timbre à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
F. S. CHAMBERS,
Caissier de la Wallnut National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il était en recouvrement pour le compte de E. W. HOLLISTER, Jacksonville, Fla., par l'entremise de la First National Bank, de Columbia, Penn., un dixième du billet No 8190, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
W. M. R. MOORE,
Caissier de la New Orleans National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. James Thompson, 36 rue Union, St-Louis, Mo., un dixième du billet No 8180, tirage à numéro simple, Classe M, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, payé à New-York, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent de Southern Express Company,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.
$60,000.
Nlle-Orléans, 23 décembre 1887.
Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de F. Pengelly, Cambria, Cent Mille Piastres, le mardi, 13 décembre 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
W. M. A. S. MOORE,
Caissier de la New Orleans National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.
$25,000.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre